CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E190324** **VALABLE JUSQU'AU** **27/09/2027**

ÉDITÉ LE 04/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2019

Raison sociale : EUROPE ETANCHE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/06/2024

Capital : 6 000

80 RUE DU 8 MAI 1945
92000 NANTERRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE 2019b06752

Siret : 852 323 732 00010

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 215833700187

Assurance Responsabilité Travaux :
MIC INSURANCE AXE2201506

Assurance Responsabilité Civile :
MIC INSURANCE AXE2201506

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 06 35 07 28 20 **Fax :**

Portable : 06 35 07 28 20

Responsabilité légale :
ZEHAF ABDERREZAK PRÉSIDENT

Site Internet : www.facebook.com/europeetanche92

E-mail : europe.etanche92@gmail.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 365 779 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	4	03/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/08/2026 16:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.